

SUIVI DU CONSEIL DES MINISTRES A OSTENDE – 20 ET 21 MARS 2004
 ETAT D'AVANCEMENT AU 3 JUIN 2004 (TOUTES LES MESURES « LOI-PROGRAMME » SERONT ADOPTEES PAR LA CHAMBRE LE 10 JUIN)

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.1.	Revenu d'intégration 2004A77700.005	Vandenbroucke Demotte Arena Laruelle Simonis	Approuvé	L'AR sera soumis au CM du 9 juin. L'exécution est prévue à partir du 1 ^{er} octobre.
B.2.	Plafonds et seuils de revenus 2004A70700.006	Vandenbroucke Demotte Laruelle	Approuvé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adaptation au bien-être et augmentation du plafond salarial dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles : reprises dans la loi-programme 2. Mécanisme d'adaptation applicable au 1^{er} janvier 2007 : en cours d'élaboration ; examen en cours par les SPF quant à la meilleure technique à utiliser ; premières conclusions attendues pour le 4 juin; 3. Maximum des indemnités chefs de famille et isolés – correction : AR soumis à la signature du Roi ; 4. Augmentation des revenus professionnels du partenaire d'une personne en incapacité : avis de l'Inspection des Finances et accord du Budget demandés ; 5. Augmentation graduelle des indemnités minima des travailleurs irréguliers : avis de l'Inspection des Finances et accord du Budget demandés.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.3.	Loi - Prévenir l'exclusion sociale en augmentant les possibilités d'embauche 2004A74770.010	Vandenbroucke Demotte Arena Simonis Van Brempt	Approuvé	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réinsertion des travailleurs en incapacité de travail : conclusions du groupe de travail mixte attendues pour fin juillet. 2. Loi relative aux maladies professionnelles et aux accidents du travail : à déposer à la Chambre après avis du CdE. Avis est attendu. 3. Prévention des risques professionnels : lancement d'un projet pilote destiné aux infirmiers : 1^{er} août. 4. Majoration des revenus autorisés du partenaire du bénéficiaire du revenu de remplacement : exécution prévue à partir du 1^{er} juillet (AR). 5. Allocations sociales complémentaires pour certains bénéficiaires d'allocations familiales : CM au mois de juillet, puis CdE. 6. Accompagnement d'entreprises : l'AR est en préparation.
B.4.	Arrêté royal - Fonds de surendettement 2004A40440.008	Onkelinx Moerman Van Den Bossche	<p>Clôturé CdE : à soumettre à la signature du Chef de l'Etat après avis CdE (30 jours)</p> <p>Les membres du Gouvernement concernés sont invités à procéder à une nouvelle levée de fonds.</p>	<p>Avis du CdE reçu le 14 mai. Après adaptation à l'avis du CdE, l'AR sera soumis à la signature du Roi</p> <p>Les lettres ont été envoyées aux institutions de crédit en mai.</p>

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.5.	Assurabilité contre les maladies chroniques 2004A40720.011	Demotte Moerman	Renvoyé : les propositions contenues au point III de la note sont approuvées. La Ministre de l'Economie est chargée : - de soumettre au CM des avant-projets de loi nécessaires (juin) ; - de constituer un groupe de travail technique (conclusions et propositions avant 2005).	La Ministre de l'Economie soumettra les projets de loi nécessaires au CM le 25 juin.
B.6.a)	Fonds des équipements et des services collectifs (FESC) 2004A70030.002	Simonis	Approuvé Le CM a pris acte des notes distribuées en séance et du rapport du groupe de travail. Pour l'accueil d'enfants de travailleurs en dehors des heures de cours, de nouveaux moyens sont attribués : L'élaboration concrète se fera à l'occasion de l'élaboration du Budget 2005.	Des pistes sont à l'étude mais on attend encore l'arrêt de la Cour d'arbitrage
B.6.b)	Mineurs non-accompagnés 2004A70220.004	Arena	La note est approuvée	Le service de tutelle des mineurs non accompagnés a été officiellement installé le 1 ^{er} mai.
B.6.c)	Ateliers protégés et ateliers sociaux 2004A70720.015	Vandenbroucke Arena	CM du 2 avril : Approuvé	CM du 2 avril – proposition de solution reprise dans la loi-programme Projet d'AR soumis pour avis au Comité de gestion ONEm le 17 mai

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.7.	Fracture numérique 2004A04230.001	Arena Vanvelthoven	<p>Approuvé le Plan national d'action d'inclusion numérique sera déposé dans le cadre de la Conférence interministérielle de l'intégration sociale, sous la présidence de la Ministre de l'Intégration sociale, après avoir été élaboré par la Ministre de l'Intégration sociale et le Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat, en concertation avec les Membres du Gouvernement concernés ;</p> <p>Le CM demande aux différents Membres du Gouvernement concernés de proposer des projets pilotes, pour lesquels un groupe de travail technique sera chargé d'élaborer des critères d'évaluation objectifs.</p>	Un inventaire des initiatives existantes a été dressé, tant les initiatives particulières que celles des pouvoirs publics en la matière. Cet inventaire forme le point de départ pour la rédaction d'un plan national d'action pour l'inclusion digitale et est présenté le 3 juin lors du colloque « applications e-inclusion ».

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.8.	Amélioration indemnités aux pensionnés 2004A75730.008	Vandenbroucke Demotte Arena Laruelle	Approuvé Le CM a pris acte de la note distribuée en séance	<p>1. Augmentation de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) : AR approuvé par le CM du 30 avril. Après avis du CdE dans les 30 jours, l'AR peut être soumis à la signature du Roi.</p> <p>2. AR Règlement de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) pour des personnes âgées qui vivent ensemble avec leurs enfants (2004A75700.011) approuvé par le CM du 30 avril. Avis du CdE rendu Approuvé par le CM du 26 mai : l'AR est soumis à la signature du Roi.</p> <p>3. GRAPA – membres de communautés : repris dans la loi-programme</p>
B.9.	Augmentation réserves Fonds de vieillissement 2004A22420.003	Vande Lanotte	Les propositions contenues dans la note sont approuvées	
B.10.	Travail autorisé pensionnés 2004A75730.009	Vandenbroucke Laruelle	La proposition contenue dans la note est approuvée	Le plafond de travail autorisé pour les pensionnés a été relevé de 25 % à partir du 1er janvier. Pour le surplus, une conférence sur la fin de la carrière professionnelle est organisée en automne.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.11.	Incitants sociaux et fiscaux accueil personnes âgées 2004A20410.021	Vandenbroucke Reynders Demotte	La note est approuvée	* Loi - Réduction fiscale personnes à charge a été approuvée au CM du 2 avril. Avis CdE rendu le 5 mai Inscrit à l'ordre du jour de la Commission (Chambre) du 1 ^{er} juin * Scission de la pension de ménage a été approuvée au CM du 23 avril. Repris dans la Loi-programme.
B.12.	Amélioration aide sociale Maison de Repos des Personnes âgées 2004A77710.001	Arena	Approuvé: les propositions contenues au point IV de la note sont approuvées. La Ministre de l'Intégration sociale est chargé de soumettre au CM l'avant-projet de loi et le projet d'AR. Un an après l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, une évaluation générale sera effectuée (rencontre des objectifs de la réforme)	Projet de loi repris dans la Loi-programme L'AR sera soumis au CM du 9 juin.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.13.	Statut pour les fonds de pensions paneuropéens 2004A20500.004	Vandenbroucke Reynders Moerman	Renvoyé : la proposition contenue dans la note est approuvée Les ministres compétents sont chargés de convoquer un groupe de travail technique. (étude du positionnement de la Belgique pour une compétitivité au niveau des Fonds de pensions paneuropéens et examen de la garantie des droits des travailleurs affiliés à un Fonds de pensions à l'étranger)	Le groupe de travail démarrera ses travaux en juillet.
B.14.	Plan national Climat 2002-2012 2001A43760.068	Premier Ministre Van Den Bossche	La note générale et les notes y annexées (a) jusque et avec o)) qui ont été adaptées comme convenu en séance, sont approuvées	Voir ci-dessous

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.14.a).a).	Utilisation durable de l'énergie - sensibilisation des SPF 2004A43760.012	Van Den Bossche	Approuvé	<p>*Gestion durable des administrations : pas encore d'initiative concrète concernant le système de gestion de l'environnement. Il existe déjà un système certifié (de l'Institut Bruxellois de Gestion Environnementale (IBGE)) pour des bâtiments à Bruxelles, mis à disposition gratuitement. Il n'y pas encore de système fédéral propre. La disposition par les SPF/SPP n'est obligatoire qu'(au plus tard) fin 2005.</p> <p>*Circulaire budgétaire : sera reprise dans circulaire budgétaire 2005</p> <p>*Formations : les formations au développement durable existantes à l'Institut de Formation de l'Administration fédérale (IFA) peuvent être étendues.</p>
B.14.a).b)	Arrêté royal - Cellules de développement durable - SPF 2004A43760.014	Van Den Bossche	Approuvé: à soumettre à la signature du Chef de l'Etat après avis CdE (30 jours)	Les SPF doivent créer ces cellules pour le 1er juillet. L'avis du CdE sera rendu avant le 30 juin.
B.14.b)	Financement par des tiers 2004A42760.010	Van Den Bossche	Approuvé	La Note est approuvé le 13 février. Task Force a débuté le 12 mai. Les résultats de l'étude seront livrés durant la deuxième semaine du mois de juillet. La création de la personne morale est prévue pour le 1 ^{er} octobre.
B.14.c)	Loi - CIR92 - utilisation rationnelle de l'énergie dans les habitations 2004A20410.027	Reynders	Approuvé CM du 2 avril : A déposer à la Chambre après avis CdE (30 jours)	Avis du CdE rendu le 4 mai. Avis discuté dans un groupe de travail de coordination de la politique le 27 mai. Soumis à la signature du Roi.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.14.d)	Arrêté royal - AR/CIR92 - frais professionnels - déplacement domicile-travail 2004A61460.017	Vande Lanotte Reynders Anciaux	Approuvé CM du 2 avril : à soumettre à la signature du Chef de l'Etat après avis CdE (30 jours)	Avis du CdE demandé le 7 avril. AR du 12 mai 2004. MB 27 mai.
B.14.e.a)	Transport de marchandises par rail 2004A61460.018	Vande Lanotte	Approuvé	Est actuellement soumis à la Commission européenne
B.14.e.b)	Loi - Transport ferroviaire combiné de marchandises 2004A61460.028	Vande Lanotte	Approuvé Après avis CdE (30 jours), à soumettre à la signature du Chef de l'Etat en vue du dépôt à la Chambre (Art. 80 CST)	Avis du CdE demandé le 12 mai.
B.14.e.c)	Arrêté royal - Transport ferroviaire combiné de marchandises - exécution 2004A61460.029	Vande Lanotte	Approuvé: à soumettre à la signature du Chef de l'Etat après avis CdE (30 jours)	En cours d'exécution
B.14.f.a)	Eoliennes - gestion durable de la mer du Nord 2004A42450.002	Vande Lanotte Moerman	La note est approuvé	En préparation
B.14.f.b)	Arrêté royal - Concessions domaniales - production d'électricité 1999A42450.052	Moerman	Approuvé: à soumettre à la signature du Chef de l'Etat après avis CdE (30 jours).	L'AR a été adapté aux remarques du CdE. AR du 17 mai 2004 (et envoyé pour publication au MB).

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.14.g)	Parc automobile renouvelé 2004A42460.019	Moerman Van den Bossche	Approuvé - La Ministre de la Fonction publique modifie, dans le sens de la note, la circulaire 307 ter pour le 2 avril. - La Ministre du Développement durable présente pour le 1 ^{er} juin un guide méthodologique d'acquisition de véhicules plus respectueux de l'environnement à l'intention des pouvoirs publics fédéraux	La circulaire 307ter est adaptée et a été envoyée au MB pour publication. * Un projet de guide méthodologique a été présenté et approuvé en groupe de travail le 26 mai. L'approbation du guide est prévue au CM du 4 juin. *La Ministre Moerman doit conclure des contrats volontaires avec les entreprises publiques et d'autres organismes fédéraux en matière d'utilisation de composants respectueux de l'environnement et de carburants moins polluants. * 18 mai : Mise en place des groupes de travail issus de de la task force « clean technologies (GT « Politiques et mesures » et GT « analyses et stratégies ») (cfr. également B.14.k)).
B.14.h)	Sources énergétiques respectueuses de l'environnement 2004A42450.003	Moerman	Approuvé	Décision est communiquée à la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) afin que l'on puisse en tenir compte lors de l'élaboration du Programme indicatif des moyens de production d'électricité.
B.14.j)	Labels pour les appareils ménagers 2004A40440.010	Moerman Van Den Bossche	Approuvé	*La directive 2003/66/CdE doit être transposée pour le 30 juin. L'avis du CdE sur l'AR a été demandé le 26 mars. *Une campagne d'information et de concertation sera lancée par l'administration de l'Energie.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.14.k)	Réduction d'émission de co2 2004A42450.005	Moerman	Approuvé	*Il s'agit d'une notification d'un Gentlemen's Agreement européen *Clean technology : la task force a entamé ses travaux le 26 avril. La deuxième réunion a eu lieu le 18 mai. (cfr. également B.14.g))
B.14.l)	Déductibilité des investissements - économie d'énergie 2004A20410.028	Reynders	Approuvé	L'évaluation doit être soumise au CM avant fin septembre.
B.14.m)	Campagne de conduite économe 2004A61460.020	Anciaux	Approuvé	Dans le cadre du Plan fédéral de Mobilité durable, un groupe de travail « conduite économe » sera créé pour le 16 juillet
B.14.n)	Traitement fiscal des véhicules plus économes 2004A20410.029	Reynders	Approuvé	CM du 23 avril. Repris dans la loi-programme
B.14.o.a)	Biocarburants 2004A73760.011	Reynders Van Den Bossche	Approuvé	Voir CM Gembloux : B.18
B.14.o.b)	Arrêté royal - Biocarburants 2004A73760.015	Van Den Bossche	Approuvé: à soumettre à la signature du Chef de l'Etat après avis CdE (30 jours).	Voir CM Gembloux : B.18
B.14.o.c)	Arrêté royal - Dénominations & caractéristiques	Moerman	La note est approuvée	L'AR est en préparation

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.15.	Elaboration du système des mécanismes flexibles 2004A01760.007	Premier ministre Verwilghen Moerman Van Den Bossche	Approuvé Les notes distribuées en séance du Ministre de la Coopération au Développement et de la Ministre de l'Environnement, sont approuvées. Les Ministres de l'Energie et de l'Environnement soumettront pour la fin avril une proposition concrète au CM (projets Joint Implementation (JI) en matière d'énergie).	*Note Van Den Bossche : un groupe de travail examine la procédure, la composition du comité technique ainsi que l'AR afin que les moyens nécessaires soient libérés. * Note Verwilghen : L'administration a été chargée de l'élaboration concrète pour le début 2005 des initiatives approuvées: un programme de sensibilisation, un fonds d'investissement environnemental pour les pays en voie de développement et une facilité pour le développement de capacités. Un avis a été demandé au Conseil fédéral de Développement durable.
B.16.	Politique d'achats écologique et sociale des autorités 2004A77760.008	Arena Van Den Bossche	Approuvé. Les propositions contenues dans la note sont approuvées.	Le guide méthodologique relatif aux véhicules sera d'abord élaboré (cf. B.14.g) au CM du 4 juin), ensuite le guide d'achat pour du matériel informatique et de bureau sera élaboré.
B.17.	Loi - Déductibilité fiscale des dons - développement durable 2004A20410.022	Reynders Van den Bossche	Approuvé. CM du 2 avril : A déposer à la Chambre après avis CdE (30 jours)	CdE : Avis rendu le 4 mai. Avis discuté dans un groupe de travail le 27 mai. Soumis à la signature du Roi.
B.18.	Mesures pour une fiscalité écologique 2004A20410.023	Reynders	La note est approuvée.	Proposition de texte à soumettre au CM pour le 16 juillet.
B.19.	Arrêté royal - Entrée en vigueur du Fonds des amendes 2004A61460.010	Anciaux	CM du 30 mars.	CdE : avis rendu le 19 avril. Comité de Concertation du 21 avril. AR du 3 mai 2004. MB et entrée en vigueur le 12 mai.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.20.	Evaluation nouvelle loi sur la circulation routière 2004A61460.011	Anciaux	Le CM a pris acte de la note La loi du 7 février 2003 et les arrêtés d'exécution feront l'objet d'une évaluation exhaustive d'ici le mois de septembre 2005	Comité de concertation du 2 avril. Association des Régions a eu lieu – projet AR infractions graves - envoyé ensuite au CdE.
B.21.	Arrêté royal - Encouragement de l'utilisation ACC 2004A61460.012	Anciaux	A soumettre à la signature du Chef de l'Etat après l'accomplissement de la procédure d'association des Régions et après avis du CdE (5 jours)	Comité de concertation du 2 avril. Avis du CdE rendu le 19 avril. AR du 26 avril 2004. MB du 30 avril.
B.22.a)	Arrêté ministériel - Zone 30 autour des écoles 2004A61460.023	Anciaux	Le CM a pris acte de la note. Le projet, adapté conformément aux dispositions contenues dans la notification du point 20, est approuvé en principe et peut, après vérification par le Groupe de travail de coordination de la politique concerne, être soumis aux gestionnaires de la voirie	Comité de concertation du 2 avril. Avis du CdE rendu le 19 avril. Arrêté ministériel du 26 avril 2004. MB du 30 avril.
B.22.b)	Arrêté royal - Zone 30 autour des écoles 2004A61460.013	Anciaux	Le CM a pris acte de la note. Le projet, adapté conformément aux dispositions contenues dans la notification du point 20, est approuvé en principe et peut, après vérification par le Groupe de travail de coordination de la politique concerne, être soumis aux gestionnaires de la voirie	Comité de concertation du 2 avril. Avis du CdE rendu le 19 avril. AR du 26 avril 2004. MB du 30 avril.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.23.a)	Arrêté royal - Mesures temporaires autour des camps de jeunesse 2004A61460.014	Anciaux	Le CM a pris acte de la note. Le projet, adapté conformément aux dispositions contenues dans la notification du point 20, est approuvé en principe et peut, après vérification par le Groupe de travail de coordination de la politique concerne, être soumis aux gestionnaires de la voirie	Comité de concertation du 2 avril. Avis du CdE rendu le 19 avril. AR du 26 avril 2004. MB du 30 avril.
B.23.b)	Arrêté ministériel - Mesures temporaires autour des camps de jeunesse 2004A61460.024	Anciaux	Le CM a pris acte de la note Le projet, adapté conformément aux dispositions contenues dans la notification du point 20, est approuvé en principe et peut, après vérification par le Groupe de travail de coordination de la politique concerne, être soumis aux gestionnaires de la voirie	Comité de concertation du 2 avril. Avis du CdE rendu le 19 avril. Arrêté ministériel du 26 avril 2004. MB du 30 avril.
B.24.a)	Arrêté royal - Bandes réservées aux bus 2004A61460.027	Anciaux	Approuvé A soumettre à la signature du Chef de l'Etat après l'accomplissement de la procédure d'association des Régions et après avis du CdE (30 jours)	Comité de concertation du 2 avril. Avis du CdE rendu le 19 avril. AR du 26 avril 2004. MB du 30 avril.
B.24.b)	Arrêté royal - Place sur la route des motards 2004A61460.015	Anciaux	Approuvé A soumettre à la signature du Chef de l'Etat après l'accomplissement de la procédure d'association des Régions et après avis du CdE (30 jours)	Comité de concertation du 2 avril. Avis du CdE rendu le 19 avril. AR du 26 avril 2004. MB du 30 avril.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.25.	Investissements en mobilité (RER, Diabolo) 2004A64460.016	Vande Lanotte	Approuvé	Le préfinancement de Diabolo ainsi que la prise en compte de la partie nationale des liaisons ferroviaires internationales en tant que service public sont inscrits dans la loi-programme.
B.26.	Contrats-ville en faveur du logement 2004A48360.001	Arena	<p>Le CM a pris acte de la note.</p> <p>L'octroi des moyens existants du Programme Politique des Grandes villes continuera à être réalisé sur la base du mode de calcul qui est utilisé pour la répartition des moyens du Programme politique des grandes villes.</p> <p>Pour l'utilisation des moyens supplémentaires du Programme Politique des Grandes villes, les priorités de projet citées dans la note sont approuvées, mais lors de l'octroi des moyens, l'on donnera priorité aux critères qui sont plus axés sur le logement.</p>	<p>La méthode à suivre pour délimiter les zones a été soumise début avril à la concertation avec les Régions. Les différentes sources qui entrent en ligne de compte ont fait l'objet d'un examen.</p> <p>Les résultats de cet examen sont actuellement débattus dans un groupe de travail. Un projet d'AR (nouveaux critères) sera soumis au CM pour le 16 juillet.</p>

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.27.	Mesures fiscales - logement - grandes villes 2004A20410.024	Onkelinx Reynders Arena	La note distribuée en séance est approuvée. Pour la réalisation des mesures contenues dans cette note, des moyens budgétaires supplémentaires sont affectés à concurrence de 1,5 millions d'euros, au-dessus de l'enveloppe existante de 0,5 millions d'euros.	Le volet réduction fiscale a été approuvé au CM du 23 avril. Repris dans la loi-programme

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.28.	Simplification du traitement fiscal du prêt hypothécaire 2004A20410.025	Reynders	<p>Le CM a pris acte de la note.</p> <p>Un Groupe de travail de coordination de la politique, qui se réunira à l'initiative d'un représentant du Ministre des Finances et composé en outre de délégués des Membres du Cabinet restreint, est chargé d'analyser et d'étudier tous les aspects du dossier afin de pouvoir formuler au plus tard lors de l'élaboration du budget 2005, des propositions concrètes en vue d'aboutir à un système plus simple, pour lequel l'on se fondera sur les lignes de force mentionnées dans la note visée ci-dessus.</p> <p>Un des éléments qui devra certainement être pris en considération, est l'étude de la question de savoir si la déduction complémentaire d'intérêts doit être remplacée par l'augmentation du montant maximum déductible pendant les premières années du prêt.</p>	<p>L'Administration effectue les études et analyses.</p> <p>Les résultats seront présentés lors du Contrôle budgétaire 2005.</p>

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.29.	a) Note - Amélioration de l'accueil des sans domicile fixe b) Note - Amélioration de l'accueil des SDF et des demandeurs d'asile 2004A77700.007	Arena	La note a) est approuvée. Le CM a pris acte de la note b). Le CM charge le Ministre des Finances de soumettre un plan pluriannuel relatif aux bâtiments affectés à l'accueil des demandeurs d'asile. CM du 23 avril: AR relatif à l'amélioration de l'accueil des SDF et demandeurs d'asile : après avis du CdE (dans le mois), le projet peut être soumis à la signature du Chef de l'Etat	AR prime d'installation a été approuvée par CM du 23 avril. Il est actuellement soumis à l'avis du CdE.
B.30.a)	Système de garantie locative 2004A77360.003	Arena	La proposition, contenue dans la note, est approuvée	AR de subvention sera soumis au CM du 9 juin.
B.30.b)	Plan - en matière de logement - gouvernement fédéral 2004A77360.004	Arena	Le plan est approuvé	
B.31.	Sécurité alimentaire 2004A71750.020	Demotte	Approuvé (la demande de moyens financiers supplémentaires sera examinée dans le cadre du prochain contrôle budgétaire)	Crédits prévus au Contrôle budgétaire 2004 pour le plan de communication de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).
B.32.	Réforme des services de secours 2004A71750.022	Dewael Demotte	Remis CM du 2 avril : Remis	Approuvé au CM du 23 avril : création d'une Agence des appels aux services de secours et création d'un fonds Repris dans la loi-programme

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.33.	Plan Farao 2004A74770.011	Vandenbroucke Van Brempt	La note distribuée en séance, est approuvée	Projet de loi et projet d'AR ont été déposés fin avril au Conseil national du Travail (CNT), au Conseil supérieur de Prévention et Protection au travail et au Comité de gestion du Fonds des accidents de travail.
B.34.	Directive - coordinateurs de sécurité au sein du secteur de la construction 2004A74770.012	Vandenbroucke Laruelle Van Brempt	La note est approuvée.	Projet d'AR relatif aux coordinateurs de sécurité sera soumis fin juin pour avis au Conseil supérieur de prévention et de protection au travail.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.35.a)	Approbation accord usage rationnel des médicaments 2004A71750.023	Demotte	Le CM a pris acte de la note distribuée en séance	<p>*Base légale pour des critères plus objectifs concernant des conditionnements remboursés : reprise dans le projet de loi-programme</p> <p>*Simplification administrative – contrôle a posteriori : entrée en vigueur de l'AR au 1^{er} juin.</p> <p>* L'examen du financement structurel du Centre belge d'Information pharmaco-thérapeutique aura lieu en octobre lors des discussions sur le budget 2005.</p> <p>* Dans le cadre du Contrôle budgétaire 2004, un budget de 1 million d'euros a été alloué aux campagnes d'information sur les génériques et les antibiotiques. Les campagnes auront lieu respectivement en septembre et novembre.</p> <p>* Les arrêtés pour la diminution des tickets modérateurs des patients pour les génériques ou les médicaments moins chers seront présentés à la Commission de contrôle budgétaire le 16 juin.</p> <p>* La proposition d'accord approuvée par le CM a été signée par les pharmaciens le 5 avril. Un groupe de travail s'est réuni le 19 avril.</p>

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.35.b)	Loi - Lutte - excès promotion médicaments 2004A71750.027	Demotte	Approuvé A soumettre à la signature du Chef de l'Etat en vue du dépôt à la Chambre après avis CdE (30 jours).	CdE : Avis rendu le 14 avril et communiqué le 17 mai Sera soumis à la signature du chef de l'Etat début juin.
B.36.	Etats généraux de la famille 2003A72720.049	Vandenbroucke Demotte Simonis Van Brempt Laruelle	Approuvé	AR Règlement de la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) pour des personnes âgées qui vivent ensemble avec leurs enfants (2004A75700.011) approuvé par le CM du 30 avril. Avis du CdE rendu Approuvé par le CM du 26 mai : le projet est soumis à la signature du Roi.
B.37.	Majoration des allocations familiales - enfants handicapés ou gravement malades 2004A70720.012	Demotte Laruelle Simonis	Approuvé (à partir du 1 ^{er} janvier 2006)	Après évaluation du nouveau système en 2005, les dispositions réglementaires seront adoptées pour entrer en vigueur au 1 ^{er} janvier 2006.
B.38.	Amélioration des mécanismes existants en matière de congé 2004A74720.013	Vandenbroucke Demotte Simonis Van Brempt	Approuvé	Repris dans la loi-programme (extension du congé d'adoption, extension du congé de maternité en cas d'hospitalisation du nouveau-né, extension du congé de maternité en cas de naissance multiple, raccourcissement du congé prénatal et prolongation du congé postnatal). Il a été demandé au Conseil national du Travail (CNT) de rendre son avis en matière de congé parental avant fin octobre.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.39.	Loi - Encouragements - accueil d'enfants 2004A20410.026	Reynders Demotte Simonis	La note distribuée en séance, est approuvée (avec modifications)	Approuvé par le CM du 2 avril. Avis du CdE rendu le 4 mai. Déposé à la Chambre le 18 mai. Inscrit à l'ordre du jour de la Commission (Chambre) du 1 ^{er} juin.
B.40.	Nouvelles opportunités d'emploi dans l'économie sociale 2004A74430.010	Vandenbroucke Anciaux Arena	Les deux notes distribuées en séance, sont approuvées	*Equipes d'intervention : le projet de note conceptuelle a été soumis le 1 ^{er} juin aux Régions. Le Groupe de projet se réunira à partir du 15 août. *Scientifiques expérimentés : <ul style="list-style-type: none"> - la Conférence interministérielle a eu lieu le 27 mai et a approuvé l'instauration du groupe de pilotage ; - premier projet pilote démarre le 1^{er} juillet au sein du SPP Intégration et économie sociales, lutte contre la pauvreté au sein desquels les premiers engagements de personnel seront réalisés (au moins 2) ; - dans le cadre du budget 2005, 15 postes scientifiques expérimentés sont inscrits. - Extension de la Réinsertion de chômeurs très difficiles à placer dans l'Economie sociale d'insertion (SINE) aux Agences locales pour l'Emploi (ALE) et initiatives des CPAS en matière économie sociale par AR à partir du 1^{er} juin (avis du Comité de gestion ONEm du 17 mai).

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.41.	Sociedades laborales 2004A02430.011	Onkelinx Reynders Moerman Arena	La note distribuée en séance, est approuvée	Un groupe de travail sera convoqué en juillet.
B.42.	Entreprendre de manière socialement raisonnable 2004A41430.012	Vandenbroucke Reynders Economie sociale (Min.) Van Den Bossche Van Brempt	La note adaptée conformément à la « nouvelle » proposition de notification, est approuvée	Cadre de la Responsabilité sociale des Entreprises (RSE) : élaboré en Commission interdépartementale du Développement durable « CIDD » réunie le 4 mai dans sa nouvelle composition. Les travaux préparatoires entre la cellule stratégique du Ministre Anciaux et la cellule stratégique de la Ministre Van Den Bossche sont en cours. Suivi de la décision du CM : planifié à la CIDD de juillet ou d'août.
B.43.a)	E-id 2004A03070.002	Vande Lanotte Dewael Vanvelthoven	Approuvé	Note d'exécution approuvée au CM du 30 mars.
B.43.b)	Arrêté royal - E-id - introduction généralisée 2004A03070.003	Vande Lanotte Dewael Vanvelthoven	Approuvé A soumettre à la signature du Chef de l'Etat après avis du CdE (30 jours)	Un service à gestion séparée et consacré à la gestion des cartes d'identité et du Registre national est créé au sein du SPF Intérieur conformément à la décision du CM du 5 avril. L'exécution est reprise dans la loi-programme.
			4 AR relatifs à la mise à disposition de membres de personnel des entreprises publiques (Belgacom, BIAC, Belgocontrol, La Poste et SNCB) ont été approuvés par le CM du 30 mars.	Ces AR sont actuellement soumis à la négociation syndicale.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.44.	Initiatives relatives à la simplification administrative et l'E-government au profit des citoyens. 2004A01430.013	Premier ministre Vande Lanotte Vanvelthoven Van Quickenborne	La note distribuée en séance, est approuvée	Les initiatives sont en préparation. Cf. Infra.
B. 44-1	Accès aux sites fédéraux pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle	Premier Ministre Vande Lanotte Vanvelthoven Van Quickenborne Tous les ministres	Charger les SPF et institutions publiques fédérales d'adapter aux exigences techniques les sites web dont ils sont responsables, et de faire réaliser l'examen de leurs sites pour obtenir le label Blindsurfer. L'examen par Blindsurfer pour l'obtention de ce label sera réalisé avant le 1 ^{er} octobre.	De nouvelles lignes de conduite ont été transmises (par Fedict) aux content managers des SPF. Le site portail fédéral www.belgium.be sera à nouveau examiné fin mai afin de satisfaire aux exigences du Blindsurfer

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B. 44-2	Suppression du certificat de milice	Premier Ministre Vande Lanotte Dewael Flahaut Arena Vanvelthoven Van Quickenborne	La note est approuvée.	<p>Vu la nécessaire cohérence entre le Projet de loi et les AR, il convient d'adopter une approche échelonnée. (cf. B.47 a) à B.47 c))</p> <p>1) L'AR supprimant l'obligation de démontrer que l'on satisfait aux lois sur la milice en vue d'être accepté en tant que fonctionnaire est inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité de concertation Gouvernement fédéral – Gouvernement des Communautés et des Régions ainsi qu'à celui de la prochaine concertation syndicale.</p> <p>2) La suppression du certificat de milice est reprise, en concertation avec la Défense nationale, dans le Plan d'Action fédéral Simplification administrative.</p> <p>3) Etant donné que la suppression du certificat de milice s'inscrit dans le cadre de la réforme générale des Lois coordonnées sur la Milice, la suite du calendrier relatif à l'Avant-projet de loi et au Projet d'AR portant suppression du certificat de milice, sera établie en étroite collaboration avec le Ministre de la Défense nationale.</p>

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B-44-3	Simplification du flux de données lors de l'octroi d'une bourse d'étude – Simplification de la communication des données concernant les revenus repris dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques en vue du contrôle des seuils d'octroi	Premier Ministre Vande Lanotte Reynders Vanvelthoven Van Quickenborne	La note est approuvée	Les négociations avec les Communautés ont eu lieu fin mai. Des accords concrets sont conclus pour le transfert de données.
B. 44-4	Simplification de la carte de réduction de la SNCB pour les familles nombreuses	Premier Ministre Vande Lanotte Anciaux Vanvelthoven Simonis Van Quickenborne	La note est approuvée	Lancement du groupe de travail. Première réunion du groupe de travail (durant la seconde moitié du mois de juin).
B. 44-5	Télétravail pour les fonctionnaires	Premier Ministre Vande Lanotte Arena Vanvelthoven Van Quickenborne	Création d'un fondement pour la construction d'un Virtual Private Network (VPN) entre le fonctionnaire pratiquant le télétravail et le portail Lancement de projets pilotes au sein de la fonction publique fédérale et évaluation en avril 2005.	Définition de l'architecture du fondement rédigée fin mai. Accord de projets pilotes aux SPF P&O et Santé publique
B. 44-6	Réduction des délais de traitement des demandes d'allocations pour les personnes souffrant d'un handicap	Premier Ministre Vande Lanotte Demotte Vanvelthoven Van Quickenborne Simonis	La note est approuvée.	Etablissement et approbation du plan de projet par toutes les parties. L'exécution a commencé.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B. 44-7	Nouvelles rubriques sur le site portail fédéral	Premier Ministre Vande Lanotte Vanvelthoven Van Quickenborne Arena	Premier Ministre, le Ministre de la Fonction Publique et le Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat doivent coordonner l'initialisation des intentions en collaboration avec tous les autres services compétents	La note est discutée en CommNetKern pour développement.
B. 44-8	Communication électronique entre les autorités et les citoyens	Premier Ministre Vande Lanotte Vanvelthoven Van Quickenborne	Développer l'application et l'offrir aux administrations	Les services web ont été réalisés (CM 7 mai) et l'application ensuite activée.
B 44-9	Paiement électronique sur les sites des autorités	Premier Ministre Vande Lanotte Vanvelthoven Van Quickenborne	Développement d'un module d'e-payment	Etude technique terminée. Un appel aux fournisseurs a été publié, développement pour janvier 2005. La Banque Nationale a pris l'initiative d'organiser une réunion avec toutes les parties concernées.
B.45.a)	Simplification - gestion revenu d'intégration & aide sociale 2004A77700.008	Demotte Arena	Les propositions contenues dans la note sont approuvées	Les négociations sont en cours pour la mise en place d'un help desk à destination des C.P.A.S.
B.45.b)	Arrêté royal - CPAS - sécurité de l'information 2004A77700.009	Demotte Arena	Approuvé A soumettre à la signature du Chef de l'Etat après avis du CdE (30 jours)	AR a été soumis pour avis à la commission de protection de la vie privée.

POINT	INTITULE	MINISTRES	NOTIFICATIONS ET REMARQUES	ETAT DES LIEUX
B.45.c)	Arrêté royal - CPAS - extension du réseau de la sécurité sociale 2004A77700.010	Demotte Arena	Approuvé A soumettre à la signature du Chef de l'Etat après avis du CdE (30 jours)	Base légale reprise dans la Loi-programme AR a été soumis pour avis à la commission de protection de la vie privée.
B. 46.	Budget 2004 2003A22420.005	Premier ministre Vande Lanotte	20 mars : Approuvé 5 avril : Approuvé	Clôturé
B.47.a)	Loi - Milice & objecteurs de conscience 2004A01330.038	Premier ministre Dewael Flahaut Arena Van Quickenborne	Approuvé A soumettre à la signature du Chef de l'Etat en vue du dépôt à la Chambre après avis CdE (30 jours) et après qu'il soit complété d'un résumé et d'un texte coordonné des articles à modifier.	Cf. B.44 - 2
B.47.b)	Arrêté royal - Suppression du certificat de milice 2004A01330.039	Premier ministre Dewael Flahaut Arena Van Quickenborne	Approuvé A soumettre à la signature du chef de l'Etat après avis du CdE (30 jours)	Cf. B.44 - 2
B.47.c)	Arrêté royal - Suppression de l'obligation de satisfaction à la milice - agent de l'Etat 2004A01330.040	Premier ministre Dewael Flahaut Arena Van Quickenborne	Approuvé A soumettre à la signature du chef de l'Etat après avoir été soumis au Comité de Concertation, après négociation syndicale et après avis du CdE (30 jours)	Cf. B.44 - 2 Sera soumis au Comité de Concertation